

Numéro dans le SI local :	1287
Référence GESUP :	
Corps :	Maître de conférences
Article :	26-I-1
Chaire :	Non
Section 1 :	22-Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes...
Section 2 :	18-Arts(architect., appl.,plast.,spect., musique, musicol., ...
Section 3 :	
Profil :	Histoire de l'art
Job profile :	Applicants to the MCF position will be expected to: - teach theoretical as well as practical classes; - be actively engaged in research on current issues of art history; - contribute to the life and management of the department
Research fields EURAXESS :	History Art history
Implantation du poste :	0921204J - UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)
Localisation :	IUT VILLE D'AVRAY
Code postal de la localisation :	
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	Depot du dossier sur support electronique via l'application SOLEIL 0 - ADRESSE MAIL OBLIGATOIRE
Contact administratif :	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
N° de téléphone :	SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
N° de Fax :	01 40 97 48 03
Email :	Pas de fax nathalie.popelier@u-paris10.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2017
Mots-clés :	art contemporain ; textes et images ;
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	IUT DE VILLE D'AVRAY
Référence UFR :	IUT DE VILLE D'AVRAY - St Cloud
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	EA4414 (200918484G) - HISTOIRE DES ARTS ET DES REPRÉSENTATIONS
Dossier Papier	NON
Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB)	NON
Dossier transmis par courrier électronique	NON e-mail gestionnaire
Application spécifique	OUI URL application https://soleil.u-paris10.fr

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

UNIVERSITE PARIS OUEST – NANTERRE LA DEFENSE		Poste n° : 1287
Corps :	MCF	
Section 1 :	22	
Section 2 :	18	
Section 3 :		
Profil : (100 caractères maximum) <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	Histoire de l'art	
Job profile : (en anglais, 300 caractères max) <i>Rubrique obligatoire</i>	Applicants to the MCF position will be expected to: - teach theoretical as well as practical classes; - be actively engaged in research on current issues of art history; - contribute to the life and management of the department	
Research fields : (cf. nomenclature) <i>Rubrique obligatoire</i>	Art history – Visual arts	
Mots-clés : (cf. nomenclature, 5 mots-clés maximum)	Art contemporain – Textes et images	

ENSEIGNEMENT	
Composante : (40 caractères maximum)	IUT de Ville d'Avray - Saint-Cloud
Référence composante : (40 caractères maximum)	
Profil détaillé :	<p>Ce poste de MCF viendra renforcer l'enseignement en histoire de l'art du département info-com option Métiers du livre (site de Saint-Cloud). Une spécialisation en culture visuelle est vivement souhaitée. Une ouverture au monde du livre serait un atout supplémentaire.</p> <p><i>Prise en charge des enseignements théoriques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - histoire de l'art - histoire/étude de l'image - droit ou économie de la culture. <p><i>Et des enseignements pratiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - médias audiovisuels.

	Ce MCF prendra aussi en charge des projets tuteurés, des suivis de stage, des directions de mémoires de master et des tâches administratives.
Département d'enseignement :	DUT Infocom option Métiers du livre
Equipe pédagogique :	Pôle Métiers du livre de Saint-Cloud
Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Patricia Sorel 01 40 97 98 70 psorel@u-paris10.fr
URL du département :	http://polemlivre.u-paris10.fr/pole-metiers-du-livre/formations/pole-metiers-du-livre-dut-396462.kjsp?STNAV=&RUBNAV=&RH=polemlivre

RECHERCHE	
Laboratoire 1 : <u>(préciser le n° de l'unité de recherche)</u>	Laboratoire EA 4414 HAR « Histoire des arts et des représentations »
Laboratoire 2 :	
Laboratoire 3 :	
Laboratoire 4 :	
Profil détaillé :	La recherche qui correspond à ce poste s'effectuera dans le cadre de l'Équipe d'Accueil 4414 HAR - Histoire des Arts et des Représentations (évaluée A+ par l'AERES), équipe pluridisciplinaire dans laquelle le chercheur, en apportant ses compétences et ses ouvertures sur le pôle Métiers du livre, pourra s'intégrer, selon sa spécialité, à des recherches d'envergure internationale, notamment dans le domaine de l'histoire de l'art (moderne et contemporain), des arts visuels (études cinématographiques et audiovisuelles) et du rapport entre textes et images.
Directeur de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Ségolène Le Men et Hervé Joubert-Laurencin 01 40 97 73 04 Ségolène Le Men segolene.lemen@gmail.com Hervé Joubert-Laurencin hj148@free.fr
URL du labo :	http://har.u-paris10.fr/

Descriptif du labo :	L'EA 4414 HAR est un laboratoire interdisciplinaire (Histoire des Arts et des Représentations : HAR), qui opère sur l'ensemble de l'histoire de l'art et de l'histoire des figurations, performances et représentations du XVIe siècle à nos jours, et sur l'étude et l'emploi de l'image filmique dans la perspective de l'histoire et des sciences humaines. Ce laboratoire comporte cinq sous-équipes : histoire de l'art (XVe-XIXe Siècle), histoire de l'art (période contemporaine), théâtre, cinéma, esthétique. Il a obtenu plusieurs projets ANR et participe à deux labex (PasP Les passés dans le présent — Paris-Ouest — et ARTS-H2H — Paris 8, Paris-Ouest) et un IDEFI (CréaTIC — Paris 8, Paris-Ouest). Il mène une politique active d'accueil et de partenariats internationaux (Québec, Chine, Japon, USA, UK, Allemagne, Belgique, etc.), de publication et de valorisation. Il conduit des projets en lien avec la BDIC, les musées parisiens (Branly, Beaubourg, Louvre et musée Delacroix...) départementaux (musée Albert Kahn) et régionaux.
-----------------------------	--

DESCRIPTION DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	
--	--

MOYENS	
Moyens matériels :	Salles équipées d'un vidéoprojecteur. Salles informatiques. Bureau collectif avec ordinateur.
Moyens humains :	Un PR et cinq MCF Trois PRAG Six PAST Un maître de langue et un lecteur.
Moyens financiers :	
Autres moyens :	

AUTRES INFORMATIONS	
Compétences particulières requises :	

AUDITION DES CANDIDATS	
L'audition inclus une mise en situation professionnelle	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur GALAXIE.

Par ailleurs, les fournisseurs d'adresses mail WANADOO, ORANGE et NOOS peuvent rejeter les messages émis d'une adresse @u-paris10.fr

Dans la mesure du possible, les candidats doivent donc indiquer une adresse mail hébergée chez un autre fournisseur.

Si vous avez déjà créé votre compte GALAXIE, vous avez la possibilité de vous rendre dans la rubrique « Profil », puis « Identité », et de cliquer sur « Modifier » pour renseigner ou modifier votre adresse mail.

1. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction en français.

POUR TOUS LES CANDIDATS	Déclaration de candidature imprimée depuis GALAXIE, datée et signée
	Copie d'une pièce d'identité avec photographie
	Curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités, et mentionnant les travaux qui seront adressés au comité de sélection si le candidat est convoqué pour une audition
	Copie du rapport de soutenance du diplôme détenu, le cas échéant
CANDIDATS PAR LA VOIE DU CONCOURS	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce attestant de la possession de l'un des titres suivants : doctorat, habilitation à diriger des recherches, doctorat d'état, doctorat de 3^{ème} cycle ou diplôme de docteur ingénieur ; - <u>ou</u> dispense du doctorat accordée par le CNU.
CANDIDATS PAR LA VOIE DE LA MUTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de MCF et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis au moins 3 ans à la date de clôture des inscriptions (<i>soit, pour la session synchronisée 2017, le 30 mars 2017</i>) ; - <u>ou</u>, si le candidat ne peut justifier de 3 ans d'ancienneté, accord de son chef d'établissement d'affectation donné après avis favorable du conseil académique en formation restreinte ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école.
CANDIDATS PAR LA VOIE DU DETACHEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat, permettant d'établir : <ul style="list-style-type: none"> ° Son appartenance à l'une des catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - 1° Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du CNU ; - 2° Conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine ; - 3° Membres des corps recrutés par la voie de l'ENA ou de l'Ecole Polytechnique ; - 4° Fonctionnaires anciens élèves des ENS ; - 5° Magistrats de l'ordre judiciaire ; - 6° Membres des corps d'ingénieurs de recherche et membres du corps des ingénieurs de recherche et formation ; - 7° Fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF et titulaires de l'HDR, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3^{ème} cycle ou du diplôme de docteur ingénieur. ° Et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emploi d'origine depuis au moins 3 ans à la date de clôture des inscriptions (<i>soit, pour la session synchronisée 2017, le 30 mars 2017</i>).
	Pour les candidats mentionnés au 7° ci-dessus : <ul style="list-style-type: none"> - Copie de l'habilitation à diriger des recherches, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3^{ème} cycle ou du diplôme de docteur ingénieur ; - Document attestant de l'indice terminal du corps ou cadre d'emploi auquel appartient le candidat.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ETRANGER	<ul style="list-style-type: none"> - Tout document justifiant de l'exercice d'une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...); - copie du doctorat, ou copie des diplômes, qualifications ou titres de niveau équivalent au doctorat.
---	--

Pour les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap :

ATTENTION : pour faire valoir l'une de ces situations, vous devez impérativement le signaler au moment de la création de votre inscription sur GALAXIE. Pour cela, lorsque vous indiquez les conditions remplies pour concourir au poste, vous devez également cocher l'une des cases suivantes :

[] *Demande de mutation ou de détachement exprimée au titre du rapprochement de conjoints. Pièces justificatives requises.*

[] *Candidat 'Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi' mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap). Pièces justificatives requises.*

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (*soit, pour la session synchronisée 2017, le 30 mars 2017*).

La situation de séparation de conjoints s'apprécie au regard de critères cumulatifs :

- Les fonctionnaires séparés, pour des raisons professionnelles, de leur conjoint ou de leur partenaire de PACS. Dans ce dernier cas, ils doivent justifier se soumettre à l'obligation d'imposition commune ;
- A titre indicatif, le ministère de l'enseignement supérieur considère que la distance lieu de travail du conjoint – lieu de travail de l'enseignant-chercheur est supérieure ou égale à 250 kilomètres (trajet aller). Pour le conjoint qui n'exerce pas d'activité professionnelle, le rapprochement portera sur sa résidence privée, sous réserve qu'elle soit compatible avec son précédent lieu de travail et qu'il soit inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi.

Pièces à fournir :

- Pour les personnes mariées : une copie du livret de famille ;
- Pour les partenaires de PACS :
 - une attestation d'inscription délivrée par le greffe du tribunal d'instance ayant enregistré le PACS, accompagné le cas échéant de l'acte de naissance ou du certificat de grossesse ;
 - et le dernier avis d'imposition sur le revenu (ou attestation de dépôt de déclaration fiscale commune pour les revenus 2016) ;
- Pour les concubins :
 - une copie de l'acte de naissance du ou des enfants ou, des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou une copie du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- Pour les personnes mariées, les partenaires de PACS et les concubins :
 - Attestation récente (moins de 3 mois) de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin. Pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAFF ;
 - Pour les conjoints n'exerçant pas d'activité professionnelle :
 - Justificatif récent (moins de 3 mois) de domicile (facture EDF, quittance de loyer, etc.) ;
 - Attestation de demandeur d'emploi édité par Pôle emploi, le cas échéant ;
 - Attestation du dernier employeur, le cas échéant ;

Sont considérés en situation de handicap :

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime générale de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3° catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Fournir tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

=> **Le dépôt des documents s'effectue exclusivement sur support électronique, via l'application SOLEIL :**

<https://soleil.u-paris10.fr/>

Après validation de sa candidature sur GALAXIE, chaque candidat reçoit automatiquement, **sous 24 heures**, un mail lui communiquant le mot de passe qui va lui permettre de se connecter sur SOLEIL. L'identifiant est le même que sur GALAXIE.

Attention : les personnes ayant déjà candidaté à un poste de l'Université Paris Ouest via SOLEIL les sessions précédentes ne reçoivent pas ce message. Leur mot de passe SOLEIL reste le même.

=> **L'ensemble des documents doit être déposé sur SOLEIL AU PLUS TARD LE 31 MARS 2017**

Tout document déposé par une autre voie que l'application SOLEIL sera irrecevable.

Tout document déposé au-delà du 31 mars 2017 sera irrecevable.

Tout dossier incomplet au-delà du 31 mars 2017 sera irrecevable.

NB : Les candidats retenus pour une audition adresseront directement au comité de sélection les travaux mentionnés dans le curriculum vitae, selon les modalités qui leur seront indiquées par le comité. Ces documents ne seront pas déposés sur SOLEIL.

=> **Les formats de document autorisés sont les suivants :**

- Microsoft Word (format .doc)
- Microsoft Excel (format .xls)
- Open Office (formats .odt ou .ods)
- Adobe (format .pdf)
- ZIP (.zip)

=> **La taille de chaque pièce est limitée à 5 Mo.**

Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt de leur dossier sur SOLEIL.